

Si votre enfant

- ☞ a entre 10 et 18 ans
- ☞ a bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire
- ☞ est licencié au VCC



Il peut bénéficier de Coupons-Sport
délivrés par le Comité Départemental de Cyclisme



Afin que nous en fassions la demande :

Faites nous parvenir une photocopie de l'attestation
d'allocation de rentrée scolaire de votre enfant

à

Véloce Club Châteaulinois

Maison du Vélo

29150 CHATEAULIN